

2 0 2 0

Rapport d'activité

du Syndicat Intercommunal Rhodanien de
Collecte et Traitement des Ordures
Ménagères

6, ZA les Payots
26140 Andancette
04 75 03 87 87
<http://www.sirctom.fr>
www.facebook.com/SIRCTOM

Le Mot de la Présidente

La publication d'un rapport d'activité annuel est une obligation à laquelle toute collectivité doit se conformer.

Le rapport d'activité permet de présenter une synthèse des services rendus aux usagers par secteur d'activité en présentant succinctement les services du syndicat, les moyens humains et techniques dont il dispose.

Le document comporte également une synthèse financière de l'année achevée avec une présentation analytique (année 2019).

En fin de document il est rapidement évoqué le pourtour des évolutions envisagées ou souhaitables pour les prochaines années afin que le SIRCTOM continue à rendre le meilleur service à la population.

Ce document est communicable à toute personne souhaitant le consulter et transmis pour information à l'ensemble des partenaires institutionnels du syndicat.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Laurence PEREZ,
Présidente du SIRCTOM

Sommaire

SOMMAIRE	page 3
I – TERRITOIRE	page 4
II – COMPETENCES	page 6
III – FONCTIONNEMENT	
III.1 Conseil Syndical	page 7-8
III.2 Bureau Syndical	page 9
III.3 Exécutif	page 9
III.4 Délégués au SYTRAD	page 10
III.5 Commission d'Appel d'Offres	page 10
III.6 Les différentes commissions	page 11
III.7 Le Personnel du SIRCTOM	page 12-13
IV – BILAN PAR SERVICE	
IV.1 Les véhicules du SIRCTOM	page 14
IV.2 Le lavage des conteneurs	page 14
IV.3 La Collecte des OMR	page 15
IV.4 Les Collectes sélectives par PAV	page 16-18
IV.5 Les déchetteries	page 18-21
IV.6 Les opérations de communication	page 21
V – TONNAGES GLOBAUX	page 21
VI – COUTS DES SERVICES	page 22
VII – BUDGET	page 23
VII.1 Compte administratif 2020	page 23
VII.2 Investissements 2020	page 24
VII.3 Comptabilité analytique	page 24-25
VIII – PERSPECTIVES	page 26

I – TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2020 de 47 communes regroupées au sein de 2 établissements intercommunaux (ARCHE Agglomération et la communauté de communes Porte de Drôme Ardèche). Le SIRCTOM affiche une population totale de 73 534 habitants (population DGF/source SYTRAD à fin 2020) :

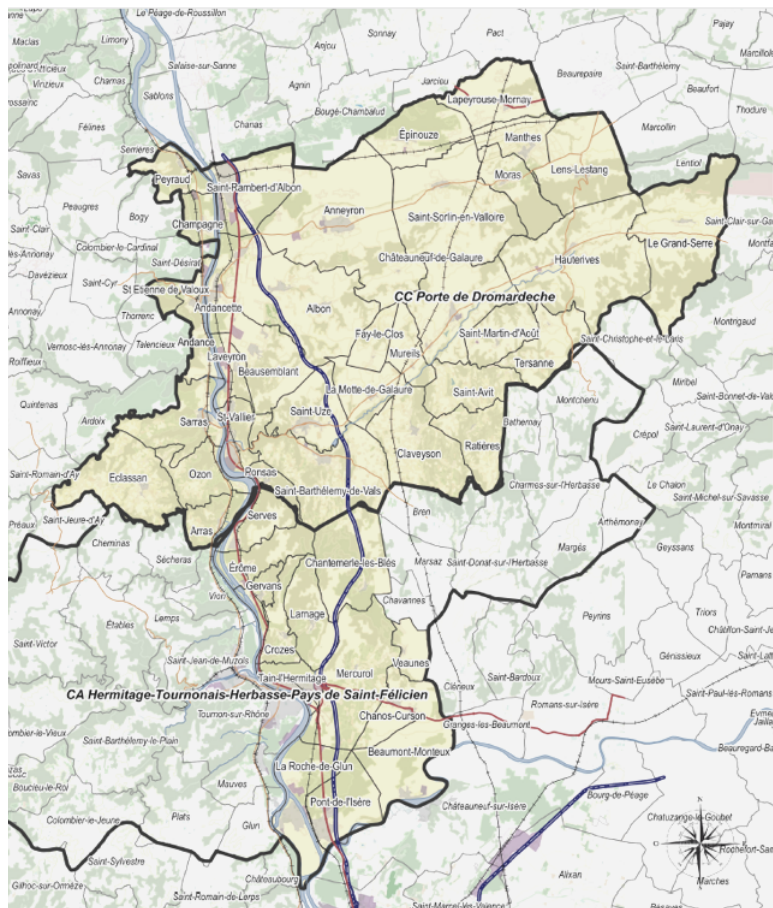
Communauté de Communes
"Porte de Drom'Ardèche"
49 613 habitants

ARCHE Agglomération
(Partie Hermitage)
23 921 habitants

Albon - 2002
Andance - 1388
Andancette - 1388
Anneyron - 4127
Arras sur Rhône - 560
Beausemblant - 1472
Champagne - 626
Chateauneuf de Galaure - 2428
Claveyson - 912
Eclassan - 1096
Epinouze - 1562
Fay le Clos - 174
Hauterives - 2030
La Motte de Galaure - 820
Lapeyrouse Mornay - 1255
Laveyron - 1216
Le Grand Serre - 1010
Lens Lestang - 949
Manthes - 689
Moras en Valloire - 697
Mureils - 478
Ozon - 537
Peyraud - 517
Ponsas - 537
Ratières - 295
Saint Avit - 324
Saint Barthélémy de Vals - 1932
Saint Etienne de Valoux - 300
Saint Martin d'Aout - 418
Saint Rambert d'Albon - 6659
Saint Sorlin en Valloire - 2352
Saint Uze - 2107
Saint Vallier - 4103
Sarras - 2272
Tersanne - 381

Beaumont Monteux - 1342
Chanos Curson - 1125
Chantemerle lès Blés - 1321
Crozes Hermitage - 691
Erôme - 837
Gervans - 567
Larnage - 1122
La Roche de Glun - 3373
Mercuriol-Veaunes - 2753
Pont de l'Isère - 3570
Serves sur Rhône - 757
Tain l'Hermitage - 6463

I - TERRITOIRE



II – COMPÉTENCES

En 2020, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- Ramassage des OMR selon la vitesse de remplissage des CSE/CE et selon le planning établi par le directeur technique tenant compte des besoins et des observations effectuées
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) déposés dans les PAV installés dans les ilots propreté.
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) sur les 5 déchetteries implantées sur son territoire. Sur toute l'année 2020, ses missions, hors la collecte et le transport du verre, sont réalisées par la régie syndicale.
- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence fait au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrat de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).



III – FONCTIONNEMENT

III.1. Conseil syndical

Le Conseil Syndical est l'instance plénière du SIRCTOM dans laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. En application de l'article 6 des statuts syndicaux (« en application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à raison pour chaque collectivité d'un délégué et d'un délégué supplémentaire par fraction de 1 000 habitants population municipale INSEE publié au JO »), le Conseil Syndical en fin d'année 2020 compte 69 titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote.

Le Conseil Syndical a été convoqué 6 fois courant 2020 et s'est réuni 6 fois : les 3 janvier, 27 février, 17 juillet, 17 septembre, 30 septembre et 3 décembre.

L'ensemble des membres du conseil syndical a été renouvelé courant 2020 lors des élections municipales. Les délégués syndicaux issus des conseils municipaux sont élus pour 6 ans (installation du nouveau conseil le 17 septembre).

En fin d'année 2020, le Conseil Syndical est composé de titulaires et autant de suppléants avec affectation nominative. La communauté de communes de Porte de Drom'Ardèche compte 35 communes et 47 sièges ; la communauté de communes d'ARCHE Agglomération compte quant à elle 12 communes et 22 sièges.

L'assemblée est ainsi constituée par les élus suivants :

COMMUNES

TITULAIRE (47) SUPPLÉANT.E (47)

BEAUMONT MONTEUX
CHANOS CURSON
CHANTEMERLE LES BLES
CROZES-HERMITAGE
EROME
GERVANS
LARNAGE
LA ROCHE DE GLUN

Michel BANC / Luc TARDY
Nicole MUCCHIELLI/ Céline DIAN
Patrick GUICHARD / Jeanine LAIGNEAU
Matthieu ROCHE/ Jérôme VENIER
Sandrine PEREIRA / René BILLON
Jean Marc KEHRWILLER / Philippe MILAN
Céline BELLE / Emmanuelle MORCEL
Michel GOUNON / Richard BETTON
Frédéric GIRANTHON / Patrick DELHAUME
Olivier VALETTE / Yolande HUSSON

MERCUROL-VEAUNES

Michel BRUNET / Véronique GRANGER
Alain SANDON / Aline PONSON
Alain FLEURET / Christophe FAURE
Pascal BIGI / Pascal BARGETON
Claude RENAUD / Patrick TOURET

PONT DE L'ISERE

Catherine CHOL-BERTRAND / Véronique METERY
Hubert TAVENARD / Cindy JULLIEN-PALETIER
Emmanuel GUIRON / Jean-René BREYSSSE
Guy CHOMEL / Gariné SAUVAJON
Bernard MOULIN / Michelle SAUZET
Eric FAURE / Adrien BLAISE
Jean HERNANDEZ / Anne-Isabelle COLOMER

SERVES SUR RHONE TAIN L'HERMITAGE

III – FONCTIONNEMENT

COMMUNES

Albon
Andance
Andancette
Anneyron

Arras
Beausemblant
Champagne
Chateauneuf de galaure
Claveyson
Eclassan
Epinouze
Fay le Clos
Hauterives
La Motte de Galaure
Lapeyrouse Mornay
Laveyron
Le Grand serre
Lens Lestang
Manthes
Moras en Valloire
Mureils
Ozon
Peyraud
Ponsas
Ratières
Sarras

St Avit
St Barthélémy de Vals
St Etienne de Valoux
St Martin d'Aout
St Rambert

St Sorlin en Valloire

St Uze

St Vallier

Tersanne

TITULAIRE (47) SUPPLÉANT.E (47)

Pascal Serigne / Julien Euverd
Jocelyne Souillard / Chantal Forcheron
Virginie Meyrand Deloche / Frédéric Chenevier
Alain Lacroix / Anthony Rignol
Yves Cornillon / Pascale Clouye
Gwendoline Delhomme / Annick Garcia
Christian Cros / Martine Noir
Christophe Montet / Cyril Sarzier
Hervé Gibot / Guy Carcel
Norbert Moulin / Sylvie Sonnier
Diane Vigier / Céline Blain
Jean-Loup Dupin / Catherine Rouchette
Stéphane Tracol / Virginie Valette Chanoine
Laurence Leclercq / René Ceran
Gilles Baboin / Claire Lafaury
François Charrin / Laurent Brunet
Laurence Perez / Denis Courmont
Nicole Durand / Michel Jovanovic
Patrick Richard / Thierry Buisson
Jérémy Ageron / Jérémy Valencon
François Faure / Nadine Brun
Gilles Morgue / Lilian Robin
Aurélien Ferlay / Patrice Reboullet
Jean-Marc Rozier / Alain Noir
Ludovic Garcia / Laurent Brolles
André Biennier / Romain Texier
Jean-Luc Roux / Lucie Trouillet
Evelyne Jay / Marie-Pierre Lacroix
Claude Bastin / Dominique Mariaud
Danièle Malsert / Isabelle Gamondes
Gérard Robert / Gaëlle Cimino
Josiane Pommaret / Ludwig Montagne
Jean-Christophe Gamon / Christophe Oriol
Aline Hebert / Françoise Rebattet
Gérard Oriol / Magali Lerat
Guillaume Epinat / Rose Marie Chautant
Nicole Chaze / Marie Hélène Riols
Louis Fayolle / Hervé Berthon
Ludovic Lacroix / Yves Chareyre
Guillaume Luyton / Dominique Escure
Pauline Gaillard / Thierry Clavel
Nadine Collet / Samuel Mace
Pierre Jouvet / Stéphanie Brunerie
Patrice Vial / Cindy Maurice
Michel Descormes / Brigitte Lacour
Jérôme Cornud / Anne Charlotte Ravier
Sébastien Mouz / Caroline Cortier

III – FONCTIONNEMENT

III.2. Bureau syndical

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical. Ce dernier est composé de 16 membres dont l'ensemble des membres de l'exécutif.

A chaque Conseil Syndical, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau.

Les conseillers syndicaux membres du bureau syndical sont Virginie Meyrand Deloche, Alain Lacroix, Laurence Leclercq, François Charrin, Laurence Perez, François Faure, André Biennier, Guillaume Epinat, Patrice Vial, Michel Descormes, Jérôme Cornud, Michel BANC, René Billon, Céline Belle, Michel Gounon, Michel Brunet, Jean Hernandez.

III.3. Exécutif

Se réunissant au moins une fois par mois, l'Exécutif du SIRCTOM veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants (Conseil et Bureau Syndicaux). Fin 2020, il est constitué par :

- Laurence Perez, la Présidente
- Michel Brunet, le 1er Vice-Président en charge des finances
- François Charrin, le 2e Vice-Président en charge de la communication
- Guillaume Luyton, le 3e Vice-Président en charge des déchetteries
- Michel Descormes, le 4e Vice-Président en charge des matériels
- Céline Belle, la 5ème Vice-Présidente en charge des relations avec les éco-organismes et de la réduction des déchets



III – FONCTIONNEMENT

III.4. Délégués au SYTRAD

Titulaires	Suppléants
PEREZ Laurence	ORIOL Gérard
JOUVET Pierre	VIAL Patrice
CHARRIN François	FAURE François
FERLAY Aurélien	LACROIX Ludovic
BRUNET Michel	MUCCHIELLI Nicole
LUYTON Guillaume	BIENNIER André
GIRANTHON Frédéric	ROCHE Matthieu

III.5. Commission d'appel d'offres

Elle est placée sous l'autorité de la Présidente du SIRCTOM et se compose de 5 membres titulaires et de 5 suppléants :

Titulaires	Suppléants
Michel BRUNET	Ludovic LACROIX
Patrice VIAL	Jean-Marc KEHRWILLER
Jean-Marc ROZIER	Jérémy AGERON
Diane VIGIER	Aurélien FERLAY
Céline BELLE	Aline HEBERT

Son rôle, après transposition des directives européennes de 2014, conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, a été fortement modifiée. Sa seule compétence est désormais l'attribution des marchés publics dont la valeur est égale ou supérieure au seuil européen.

La CAO peut se réunir en présence des représentants du Trésor Public, de la Direction Départementale de la Protection de la Population et de toute personne qualifiée dument invitée.

Les consultations menées en 2020 sont les suivantes :

Type de marché	Objet du marché	Titulaire du marché
MAPA	Collecte du verre	SAS GUERIN
MAPA	Achat de bennes	BTE SPA – Italie
MAPA	Vêtements de travail	GEDIVEPRO (03)
AOO	Achat PL BOM GRUE	ECHINARD ET FAURE (26)
MAPA	Compacteur	PACKMAT (70)
AOO	Achat PL transfert	ECHINARD ET FAURE (26)

III – FONCTIONNEMENT

III.6. Les différentes commissions

Les missions confiées à chacune des commissions ont été définies par la Présidente et validées par l'Exécutif. Les conseillers titulaires et suppléants peuvent y participer. Il existe 6 commissions.

La commission finances est présidée par Michel BRUNET compte les conseillers suivants : Patrice VIAL, Alain LACROIX, Danièle MALSERT, Jean-Marc ROZIER Hervé GIBOT, Michel GOUNON, Guillaume EPINAT.

La commission Personnel présidée par Laurence PEREZ compte les conseillers suivants : Patrice VIAL, Claude BASTIN, Jean-Marc ROZIER, Claire LAFAURY.

La commission Communication présidée par François CHARRIN compte comme conseillère Laurence LECLERCQ.

La commission Déchetteries est présidée par Guillaume LUYTON compte les conseillers suivants : Gilles MORGUE, Jean-Loup DUPIN, Jocelyne SOUILLARD, Alain FLEURET, Claude BASTIN, Jérôme CORNUD, Sébastien MOUZ, Nicole CHAZE, Michel GOUNON.

La commission Matériels est présidée par Michel DESCORMES et ne compte pas de conseiller.

La commission Relations avec les éco-organismes et actions pour la réduction des déchets est présidée par Céline BELLE et compte les conseillers suivants : Hubert TAVERNARD, Virginie MEYRAND-DELOCHE, Françoise REBATTET.

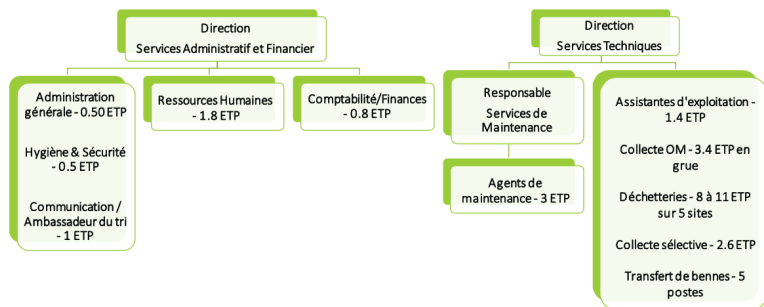
Le planning de réunion au cours de l'année 2020 pour l'ensemble de ces commissions n'est pas significatif. Compte-tenu, d'une part, de la date de renouvellement des instances syndicales et de la création des commissions en fin d'année, et d'autre part, la crise sanitaire qui a considérablement impacté le fonctionnement institutionnel du syndicat.



III – FONCTIONNEMENT

III.7. Le personnel du SIRCTOM

En fin d'année 2020, le SIRCTOM comptait 35 postes (hors remplacements et renforts en CDD) organisés selon une décision de l'exécutif datant de novembre 2015 :



III – FONCTIONNEMENT

Bilan des formations

Voici les chiffres clés liés à la formation du personnel du SIRCTOM sur l'année 2020 :

- Moyenne des formations/agent = 2.64 jours
- Coûts pédagogiques 5542.67€ dont frais annexes 1911.67€ soit un total de 7454.34€

Dans le cadre du Compte Personnel de Formation :

- 8 demandes ont été accordées, 2 refusées
- 5.5 J dans le cadre du CPF (hors préparation concours/examens)
- 19 j dans le cadre de la préparation concours et examen/CPF
- 9j dans le cadre du CNFPT et 48.5j dans des organismes privés
- 0 j ont été effectués dans le cadre de la Formation d'Intégration des catégories C,
- 0 j dans le cadre Professionnalisation 1er emploi
- 52j dans le cadre de la Professionnalisation tout au long de la vie
- 5.5 j dans le cadre du perfectionnement

Concernant les agents contractuels :

- 6 j dans le cadre de la Professionnalisation
- Coût pédagogique de 423.33€ dont frais annexes 0 € soit un total de 423.33€.

Concernant les agents intérimaires :

- 4.5 j dans le cadre de la Professionnalisation
- Coût pédagogique de 635€, dont frais annexes 0 € soit un total de 635€.

Absentéisme

Le service « Ressources Humaines » a suivi les arrêts de travail survenus au cours de l'année 2020. L'analyse de ces résultats doit permettre d'orienter les actions à mener en matière d'hygiène et sécurité.

Le taux général (tout type d'absence et tout type de statut) est de 9.39 (10.46 en 2019) tout statut confondu : titulaire – CDI - CDD :

- 49 % des agents ont été absents (62 % en 2019)
- 21 jours d'arrêt en AT (98 jours en 2019) Taux global hors AT: 9.17 %.

A noter 62 jours d'arrêt de travail à cause du COVID pour 4 agents.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 1. Les véhicules du SIRCTOM

La consommation globale sur l'exercice au cours de l'année est 241 693 litres de GO. En 2020 le parc du SIRCTOM a continué d'évoluer et compte ainsi :



IV. 2. Le lavage

Le SIRCTOM assure en régie directe le lavage des CSE.

Comme chaque année, le SIRCTOM assure le lavage et la désinfection des conteneurs semi enterrés ou enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles.

Les opérations sont faites par la régie syndicale, avec une unité de lavage spécialisée qui arrive sur les ilots proprement à la suite du camion de collecte pour intervenir sur un conteneur vide.

Le conteneur en acier est rentré dans la cellule de lavage pour y être soumis à un jet HP, aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les eaux sales sont contenues dans une cuve du camion.

Le cuvelage béton est nettoyé à la lance par l'opérateur et les liquides présents en fonds de cuvelage aspirés par le camion : aucune pollution du milieu n'est à déplorer.

Le camion a une autonomie de travail correspondant à 10 unités/jour. La campagne de lavage débute chaque année à la mi-mars.

Depuis 2019, pour répondre aux nombreuses demandes d'un lavage accru, le SIRCTOM s'est doté d'un camion VL avec nettoyeur Haute Pression qui permet d'effectuer le lavage extérieur des conteneurs et PAV (notamment tambours et abords des ilots) environ 3 fois/an en complément du lavage réalisé par la berce PL 1fois/an.

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 3. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour information la collecte nécessite l'équivalent de 15 jours de travail/ semaine, en postes cumulés, dont 2 tournées sont assurées en 2ème poste (12-19h).

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM ont été livrées au CVO de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD.

En 2020, le SIRCTOM a généré 192,50 kg d'OMR/hab/an (rappel 2019 : 192,18 kg/hab).

La production d'OMR est ainsi en légère hausse de 0.166 % par rapport à l'année 2019, alors que la population de référence croit de + 0.80%.

En fin d'année 2020 le syndicat dénombre 720 conteneurs OMr.(CSE et CE) et collecte (en tonne) :

	OM 2020	Rappel OM 2019
JANVIER	1198.94	1188.36
FEVRIER	1023.58	1057.04
MARS	1166.80	1125.47
1er Trimestre	3389.32	3370.87
AVRIL	1189.84	1159.10
MAI	1188.20	1225.76
JUIN	1205.30	1099.40
2ème Trimestre	3583.34	3484.26
JUILLET	1274.56	1291.76
AOUT	1190.26	1185.88
SEPTEMBRE	1146.24	1102.82
3ème Trimestre	3611.06	3580.46
OCTOBRE	1181.42	1215.769
NOVEMBRE	1130.54	1167.15
DECEMBRE	1263.40	1201.34
4ème Trimestre	3575.36	3584.259
Total	14 159.08	14 019.849

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 4. Les collectes sélectives – Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 Colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons également dénommés « corps plats »,
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques, autrement appelés « corps creux »,
- Verre.

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux » ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée SAS GUERIN.

La régie syndicale intervient avec des camions assurant la compaction des recyclables : cela permet d'économiser des trajets vers le centre de tri situé à Portes lès Valence.

2 Chauffeurs (outré 1 remplaçant) titulaires de l'attestation « GRUE AUXILIAIRE » obligatoire et du CACES grue (habilitation professionnelle non obligatoire en FPT) assurent ce service 5 jours par semaine (journée de travail de 7 heures, à partir de 4 heures du matin).

Les colonnes d'apport volontaire sont vidées selon un planning fixe, qui intègre 1 passage tous les 15 jours pour la majorité des sites. Ceux étant plus utilisés sont collectés toutes les semaines voire après demande des communes.

920 unités aériennes de 3 ou 4 m3 sont opérationnelles sur le territoire syndical dont :

- 304 unités pour la collecte des corps plats
- 302 unités pour la collecte des corps creux
- 314 unités pour la collecte du verre

Rappel : le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté ; l'objectif final étant que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats).

En 2020, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors déchetteries) :

- 2613 T 90 tonnes de verre (prestation assurée par un prestataire privé) - en 2019 : 2405 t 12 soit + 8.68 %
- 1838 T 34 tonnes de « corps plats » (régie syndicale), en 2019 : 1979 t 90 soit – 7.14 %
- 734 T 32 tonnes de « corps creux » (régie syndicale), en 2019 : 705 t 66 soit + 4.06 %

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Papiers-cartons (corps plats)

2830.01 tonnes sont collectées en 2020 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries.

Cela conduit donc à un ratio de 38.70 kg/habitant : ratio en baisse par rapport à 2019. Cependant constat à modérer compte-tenu de la conjoncture rencontrée au cours de l'année.

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2020, la valorisation des corps plats est assurée par :

« Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay (usines principalement en Allemagne),
« Cartonnettes & gros cartons », issus des colonnes d'apport volontaire ou des bennes de déchetteries : SAICA Paper Champblain à Laveyron.

Bouteilles plastique et boîtes métalliques (corps creux)

734.32 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries, soit + 4.06% par rapport à 2019.

Cela représente un ratio de 10.07 kg/habitant.

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

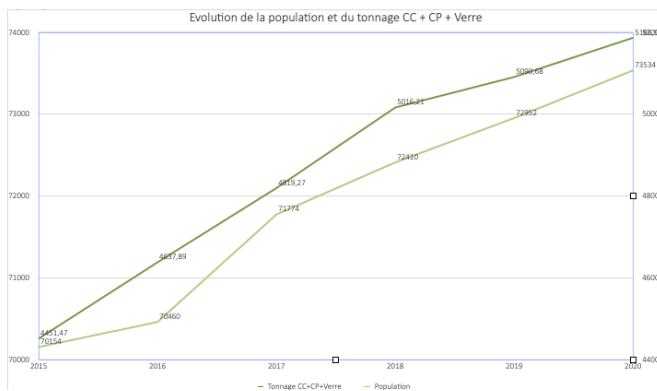
- Acier : GDE – Portes les Valence (qui expédie vers des aciéries en France et Espagne),
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne (puis des fonderies en Europe),
- Briques alimentaires : Val'Aura – France (pour valorisation en papeteries espagnoles),
- P.E.T. clair : APPE (Côte d'Or) pour recyclage chez Refresco – Margès 26,
- P.E.T. foncé : Freudenberg Politex (Colmar 68)
- PEHD : MPB qui les régénère dans l'Ain.

Verre

2613.90 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de 35.83 Kg/habitant. La collecte sélective de ce flux recyclable augmente de + 8.68 % par rapport à 2019.

Cette collecte est effectuée par un prestataire privé, GUERIN Logistique – Avignon (84). Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement de St Romain le Puy (42) pour y être mis en conformité avec les usines verrières voisines.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS



IV.5. Déchetteries

Pour mémoire les 5 déchetteries du SIRCTOM sont situées, pour le département de la Drôme à :Andancette, Chateaufort de Galaure, Mercurolo, Saint Sorlin en Valloire et à Sarras pour l'Ardeche.

Pour information : Le SIRCTOM via une convention passée ARCHE agglomération accueille à la déchetterie de Sarras les populations des communes de Sécheras, Vion, Saint Jean de Muzols, Etables, Lempis et Cheminas.

Rappel des horaires, mis en place en 2014, permettant l'accès aux déchetteries du lundi au samedi inclus :

- 8h30 à 12h et de 13 à 18h en été
- 9 à 12h et de 13 à 17h en hiver.

Les horaires évoluent selon les dates nationales du changement d'horaire « hiver/été ».

Ce sont ainsi 8 à 11 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison et la fréquentation des usagers.

Toutes les déchetteries accueillent les particuliers et les artisans qui peuvent déposer les matériaux suivants : papier-cartons, déchets ménagers spéciaux (pour les seuls particuliers), déchets verts, gravats, bois, métaux et déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, déchets divers (« tout-venant »), huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés dans des bennes ou autres réceptacles prévus à cet effet.

Les professionnels acquittent une redevance semestrielle dont la tarification évolue chaque année selon la volonté et les besoins financiers du syndicat.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Tous les usagers doivent se présenter munis d'une carte d'entrée délivrée par le SIRCTOM :

- Soit par l'intermédiaire des Mairies pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile,
- Soit directement au siège du SIRCTOM à Andancette sur présentation d'une pièce attestant des références de SIRET pour les professionnels. Démarche possible également par courrier adressé au siège ou via le site INTERNET du SIRCTOM.

3 camions spécialement équipés d'un bras hydraulique assurent l'enlèvement et le transport des bennes des différents matériaux vers les filières de traitement adéquates : plateforme de compostage pour les déchets verts, récupérateurs de métaux, Centre de Tri du SYTRAD pour les cartons, entreprises de Travaux Publics pour les gravats, ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) pour les non valorisables.

Amiante

Le SIRCTOM continue de réceptionner les déchets en amiante lié sur les déchetteries, à raison d'un samedi par mois sur chaque site et en limitant les dépôts à 10 plaques / apport quotidien :

- Andancette et Mercuriol le 1er samedi
- St Sorlin en Valloire le 2ème
- Chateaufort de Galaure le 3ème
- Sarras le 4ème

Collecte en 2020 : 55 t 00 (pour rappel 2019 : 143,70 tonnes réceptionnées sur l'ensemble des 5 déchetteries).

A noter la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie.

Pour information : prix du traitement : 111,90 € TTC/tonne + transport 356,95 € TTC/unité.

Nouveauté à partir de 2021 : une participation financière modique sera demandée aux usagers déposant de l'amiante. Cette évolution voulue par le nouvel exécutif est destinée principalement à sensibiliser le public à la dangerosité du produit. En contrepartie de cette participation, le SIRCTOM remettra à chaque déposant un kit de protection composé d'une combinaison, d'un masque, de sur-bottes, de gants...et du film plastique pour emballer les déchets.

Matériaux divers

23 365 T 318 tonnes ont été réceptionnées sur les 5 sites en 2020 (tous matériaux confondus hors toner d'impression, capsules et tubes néon), soit une diminution de -10,48 % par rapport à 2019. Baisse due à la fermeture des sites pendant plusieurs semaines.

A noter que si les métaux et papiers/cartons occasionnent des recettes, pour autant le montant reversé au SIRCTOM ne permet pas de couvrir les frais occasionnés par la réception, le transport et le traitement nécessaire avant recyclage des produits.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Récapitulatif des tonnages par matériau (en tonne)

Nature du déchet	Année 2020	Année 2019
Métaux	1351.72	1211.380
Bois	3234.01	3512.54
Divers	5418.45	5593.10
Végétaux	4841.97	5513.37
Gravats	7412.80	7731.88
Cartons	991.76	1044.44
Batteries	21.865	11.94
Huiles usées	41.38	52.35
DDM	51.363	104.97
Piles usagées (Corepile)	7.513	7.58
Pneumatiques	51.78	68.64
Polystyrène (en big bags)	143	1858
Gaz (bouteilles)	200	380
Eco mobilier	1283	664
Eco système	745	717
Aliapur	44.28	néant

Fréquentation

Le système de contrôle d'accès a été totalement renouvelé début 2019 et est opérationnel pour les 5 déchetteries.

Cependant la fermeture des sites pendant plusieurs semaines ne permet pas d'utiliser cet indicateur efficacement.

Rouleau compacteur

Depuis le mois de septembre 2018, le syndicat s'est doté d'un rouleau compacteur afin d'optimiser les rotations de camions bennes lors des transferts.

Au cours de l'année 2020, 330 bennes ont été « économisées » sur un total 4000. Environ 8,25% ont donc été économisées. Plus que des bennes, ce sont aussi de l'essence et une empreinte carbone qui ont été revues à la baisse.

L'efficacité de ce matériel étant prouvée, le SIRCTOM a acquis un second rouleau compacteur début 2021.

IV – BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Prestataires

Prestataires 2020	
Déchets verts	BIO VALOR (Pont de l'Isère) Beauséjour, 26600 Pont-de-l'Isère
Déchets verts broyés d'Andancette	CVO - Saint Barthélemy de Valls
Encombrants	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire
Métaux	Andancette/Sarras/ SSV : Recyclage 26 - Beaumablant CdG / Mercuroil : Nego Métal - Romans
Bois secteur Nord (SSV/ Sarras/ Andancette)	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire
Bois secteur Sud (CdG / Mercuroil)	Valorsol (Mondy) Quartier Mondy, BP 84, 26300 Bourg-de-Péage
Gravats secteur Nord (Mercuroil/ Sarras/ Andancette)	Delmonico Dorel (Albon) Vermeas, 26140 Albon
Gravats secteur Sud (CdG / SSV)	Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sembat, 38270 Beaurepaire

IV. 6. Opérations de communication

La crise sanitaire a contraint le syndicat à suspendre les animations scolaires habituellement gérées par l'ambassadrice du tri. Cette année blanche a cependant permis au syndicat de s'engager dans une nouvelle forme de communication via la création d'une page Facebook.

V – TONNAGES GLOBAUX

L'évolution des tonnages (exprimée en kg/habitant/an) est récapitulée dans le tableau ci-dessous. Les résultats de l'année 2020 sont impactés par la crise sanitaire avec la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines.

ANNEE Collecte	2020	2019	2018	2017	2016
Population DGF considérée	73534	72952	72410	71774	70460
OMr	192.55	192.18	192.92	193.52	199.03
Collecte sélective (3 flux confondus)	70.53	70.30	69.27	67.63	65.59
Déchetteries	317.748	360.46	336.41	326.88	325.38
TOTAL / collectes	580.83	622.936	598.61	588.03	590.28

VI - COUT DES SERVICES

Le compte administratif 2020 permet de faire état d'un coût net (dépenses – recettes hors participation) de service à hauteur de 97.38 €/habitant.

Le coût par habitant en augmentation de 0.61 % par rapport à l'exercice 2019 (pour mémoire + 3.40% entre 2018 et 2019).

Le coût à la tonne en hausse de + 8.16%. Cette hausse est due en grande partie à la baisse des tonnages collectés suite à la fermeture des déchetteries.

La répartition peut être présentée ainsi :

	€/habitant	€/tonne	€/an
Administration	10.93	18.32 (sur 42 710.958 tonnes)	782 676.00
Traitement	43.75	73.37 (sur 42 710.958 tonnes)	3 133 568.00
Collecte sélective	6.34	87.53 (sur 5 186.56 tonnes)	453 995.00
Déchetteries	15.26	46.77 (sur 23 365.318 tonnes)	1 092 739.00
Maintenance (dont conteneurisation)	4.49	22.71 (sur 141 59.08 tonnes)	321 520.00
Collecte OM	19.24	97.20 (sur 14 159.08 tonnes)	1 376 308.00
TOTAL	97.38	167.66 (sur 42 710.958 tonnes)	7 160 806.00

Constat identique à celui dressé les années précédentes près de 47 % des dépenses sont imputables aux traitements des déchets (OM, collectes sélectives et flux de déchetteries confondus), activité que le SIRCTOM n'exerce plus directement car :

- La compétence a été transférée au SYTRAD pour les flux « OMR » et « recyclables » collectés au niveau des points d'apport volontaire
- Les déchets réceptionnés en déchetteries sont confiés à des prestataires de service retenus à l'issue des procédures de consultation.



VII. BUDGET 2020

VII.1. Le compte administratif 2020

Recettes de fonctionnement : 9 721 574.99 € (dont l'excédent reporté de 212 852.50 €), dont :

- Redevance spéciale : 221 322.59 €
- Vente des matériaux : 167 040 €
- FCTVA/FCSFT : 10 765.74 €
- SYTRAD (transport + vente) 355 118 €
- ARCHE agglo (Sarras) : 133 981 €
- EPCI – participations : 7 631 498.72 €
- Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco DDS, Eco Mobilier) : 840 124.23 €
- Produits exceptionnels (remboursement de salaires, ventes, reprise sur subventions) : 148 870.05 €

Dépenses de fonctionnement : 9 250 882.43 €, dont :

- Charges générales : 2 490 380.42 €

Dont : traitements (des flux) : 1 409 120.00 €

Dont : parc PL (entretien+ carburant) : 662 113.04 €

Dont fournitures diverses (entretien + équipements + locations + vêtements W, matériels, fluides ...): 353 413.32 €

Dont gardiennage : 7 193.94 €

Dont primes d'assurance : 58 540.12 €

- Personnels : 1 778 447.49 €
- Traitement SYTRAD) : 3 617 020.00 €
- Dotation aux amortissements : 1 164 843.72 €

Soit un excédent de 470 692.56 €

Evolution des dépenses par rapport à 2019 : + 2.01 %

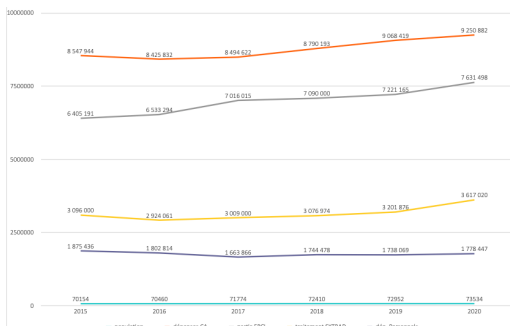
Evolution des recettes par rapport à 2019 : + 4.74 %

A noter :

Evolution faible des dépenses. Tenir compte du contexte très particulier de l'année 2020 (fermeture des sites pendant plusieurs semaines)

Evolution des recettes provenant principalement de l'encaissement d'une régularisation de la participation d'un éco – organisme et de cessions de véhicules (soit env. 300 000 €).

Hors « recettes exceptionnelles » le constat est plus mitigé : baisse sensible des recettes provenant de la vente des matériaux et augmentation continue du coût des traitements (SYTRAD et autres).



VII. BUDGET 2020

VII.2. Principaux investissements

Les principaux investissements du SIRCTOM sont les suivants :

- Emprunt : 781 460,00 €
- Colonne/CSE (fourniture et pose): 206 648,00 €
- Travaux en déchetteries : 72 496,00 €
- Achat camion + remorque : 599 132,00 €
- Outillage + matériels ST : 12 293,00 €
- Interface informatique : 3 300,00 €

Ces investissements sont financés par le SIRCTOM sur fonds propres (aucun recours à emprunt).

VII.3. Présentation analytique (méthode Compta Cout) de la comptabilité 2019

Compta Cout est un outil développé par l'intermédiaire de l'Ademe, adopté notamment par l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAD.

Cet outil permet de déterminer les coûts consolidés par unité opérationnel et, donc de comparer les coûts des services entre établissements ayant des modes de fonctionnement identiques.



VII. BUDGET 2020

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif		
Fonctionnelles	Charges de structure	269 657,00	18 011,00	94 977,00	223 578,00	---	606 223,00		
	Communication	7 030,00	19 662,00	39 324,00	34 835,00	---	100 851,00		
TOTAL Fonctionnelles		276 687,00	37 673,00	134 301,00	258 413,00	---	707 074,00		
Charges	Collecte et pré-collecte	Prévention	1 067,00	---	---	457,00	---	1 524,00	
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	
		Pré-collecte	298 472,00	122 537,00	260 298,00	---	---	681 307,00	
		Collecte	497 228,00	93 547,00	427 965,00	780 181,00	---	1 798 321,00	
	TOTAL Collecte et pré-collecte		795 700,00	216 084,00	687 663,00	780 181,00	---	2 479 628,00	
	Techniques	Transfert/transport	---	---	---	708 292,00	---	708 292,00	
		Traitement des déchets non dangereux	2 438 930,00	---	451 781,00	1 066 825,00	150 386,00	4 107 302,00	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	126 514,00	---	126 514,00	
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	
	TOTAL Techniques		3 235 077,00	216 084,00	1 139 444,00	2 682 269,00	150 386,00	7 423 260,00	
TOTAL Charges		3 511 764,00	253 757,00	1 273 745,00	2 940 682,00	150 386,00	8 130 334,00		
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---		
		Matériaux	---	68 919,00	206 932,00	74 144,00	---	349 995,00	
		Compost	---	---	---	---	---	---	
		Energie	---	---	---	---	---	---	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie		---	68 919,00	206 932,00	74 144,00	---	349 995,00
		Prestations à des tiers	---	---	---	131 214,00	---	131 214,00	
	Aides	Autres produits	---	---	---	2 536,00	---	2 536,00	
		TOTAL Industriels		---	68 919,00	206 932,00	207 894,00	---	483 745,00
		Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	15 326,00	22 889,00	507 891,00	99 151,00	---	645 257,00
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	1 615,00	108,00	568,00	37 847,00	---	40 138,00	
Aides	Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---	---		
	Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---		
	TOTAL Aides		1 615,00	108,00	568,00	37 847,00	---	40 138,00	
TOTAL Produits		16 941,00	91 936,00	715 391,00	344 892,00	---	1 169 140,00		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		297 859,00	13 115,00	85 188,00	195 599,00	15 039,00	606 800,00	
	Contribution des usagers	TEOM	---	---	---	---	---	---	
		REOM	---	---	---	---	---	---	
		Redevance spéciale & facturations usagers	139 863,00	---	1 628,00	93 587,00	---	235 078,00	
	TOTAL Contribution des usagers		139 863,00	---	1 628,00	93 587,00	---	235 078,00	
	Contribution des collectivités		802 994,00	802 271,00	1 604 542,00	4 011 355,00	---	7 221 162,00	
TOTAL Contributions		942 857,00	802 271,00	1 606 170,00	4 104 942,00	---	7 456 240,00		

Année 2019 Montants en euro HT		Flux des déchets					Total
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	
Coût complet		3 511 764,00	253 757,00	1 273 745,00	2 940 682,00	150 386,00	8 130 334,00
Coût technique		3 511 764,00	184 838,00	1 066 813,00	2 732 788,00	150 386,00	7 646 589,00
Coût partagé		3 496 438,00	161 949,00	558 922,00	2 633 637,00	150 386,00	7 001 332,00
Coût aide HT		3 494 823,00	161 841,00	558 354,00	2 595 790,00	150 386,00	6 961 194,00
TVA acquittée		297 859,00	13 115,00	85 188,00	195 599,00	15 039,00	606 800,00
Coût aide TTC		3 792 682,00	174 956,00	643 542,00	2 791 389,00	165 425,00	7 567 994,00
Montants des contributions		942 857,00	802 271,00	1 606 170,00	4 104 942,00	---	7 456 240,00

VIII. PERSPECTIVES

Le SIRCTOM, à l'initiative du SYTRAD, a déposé auprès de CITEO, éco-organisme spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers, un dossier de candidature à l'extension des consignes de tri.

Le dossier du SIRCTOM a reçu un avis favorable.

La mise en œuvre effective de ces nouvelles consignes devrait effective au cours du deuxième semestre 2021.

Cela entraîne pour la seule année 2021 un très important travail de communication auprès de la population relevant principalement du syndicat en lien avec les EPCI et des 47 communes adhérentes du syndicat.

Le SIRCTOM poursuit parallèlement le renouvellement du parc PL indispensable au fonctionnement du service pour le bon accomplissement des missions ainsi que l'acquisition de moyens techniques permettant d'optimiser les prestations.

Au-delà de l'extension des consignes de tri, le SIRCTOM a la volonté d'améliorer sa communication (auprès des collectivités, des usagers, des partenaires publics) afin de faire connaître ses missions, les outils dont il dispose et enfin de rendre compte de son action.

Enfin le SIRCTOM adhère au projet de territoire UNI'D initié par le SYTRAD et destiné à uniformiser et densifier les actions dans le cadre d'un développement durable (réduction des déchets, valorisation, réemploi, réduction du gaspillage, communication ...)

Conclusion

- Participer activement à une collecte sélective des déchets et utiliser les déchetteries, permet de limiter l'augmentation du prix de l'élimination dans sa globalité.
- Maitriser le coût des prestations assurées en régie directe par le syndicat (collecte OMr, déchetteries, collecte sélective).
- A noter que les 5 déchetteries du SIRCTOM acceptent les déchets spéciaux engendrant ainsi des charges supplémentaires.
- A noter que proportionnellement les tonnages d'OMr baissent alors même que la population évolue à la hausse démontrant une amélioration réelle du geste de tri se traduisant par l'augmentation des tonnages collectés en déchetterie et en PAV.
- Besoin de communiquer, d'informer, d'alerter les usagers sur la nécessité d'améliorer le geste de tri, de réduire la production de déchets, d'utiliser le compostage, de respecter l'environnement.

